

Bulletin de l'Archiconfrérie

Affiliation. — L'année 1899 commence bien. Le 12 janvier a été affiliée à l'Archiconfrérie de Sainte-Anne de Beaupré la *Société des Dames de Sainte-Anne*, établie le 1er décembre 1897 dans la paroisse de l'Isle aux Coudres. Cette nouvelle affiliation est due au zèle du Rév. Onésime Lavoie, curé de la paroisse.

Echo des Missions. — La paroisse de St-Godefroi, comté de St-Bonaventure, diocèse de Rimouski, vient d'avoir une grande mission prêchée par nos Pères. Parmi les heureux fruits que cette sainte Retraite, si bien suivie, produira dans la paroisse, il faut signaler l'établissement de la Confrérie de Ste-Anne, et son affiliation à l'Archiconfrérie.

Voici les conditions d'admission que le Rév. P. Beaulieu, curé de la paroisse, a jugé bon d'ajouter aux conditions ordinaires :

1° Assister régulièrement à la réunion qui se tiendra chaque mois.

2° S'abstenir complètement de l'usage des liqueurs fortes, sauf en cas de maladie.

3° Faire le chemin de la Croix au moins une fois par semaine pour le premier associé que la mort frappera, ou bien réciter 20 fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria*, si l'on se trouve dans l'impossibilité de se rendre à l'église. Après la mort d'un associé, le premier chemin de Croix est fait pour le repos de son âme.

4° S'approcher fréquemment des Sacrements, à savoir : les jeunes filles tous les mois, les jeunes gens tous les deux mois, et les personnes mariées au moins quatre fois par an.

5° Les associés s'engagent en outre à fuir les divertissements dangereux, et tout spécialement les danses, dont saint François de Sales disait que « la meilleure ne vaut rien. » Ils promettent de bannir de leurs maisons toute compagnie où la foi ou les mœurs sont exposées.

— Comme signe distinctif les associés portent sur leur cœur la médaille de la Bonne sainte Anne, les jours de réunion et de communion générale.

Une association aussi sérieuse est bien propre à régénérer et à sanctifier les paroisses. Puisse-t-elle s'introduire partout !